ART. 8 N° 174

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 174

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

De la même façon que pour l'article 7, si le Gouvernement (qui travaille décidément au dernier moment et nous laisse pantois es quant à sa gestion de la crise) a décidé un nouveau relèvement de l'ONDAM 2020, d'un montant de 800 millions d'euros par rapport au texte adopté par l'Assemblée nationale, ce qui le portera à 218,9 milliards d'euros, nous nous opposons à une contraction des dépenses imposées par la logique de l'ONDAM.